Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_97-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 JUIN 2026 A 18H30,

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **30**

MEMBRES REPRESENTES : **5**

MEMBRE ABSENT : **0**

DATE DE LA CONVOCATION : **03 juin 2026**

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Claire CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN, Noura ARAB, Vincent RANDAZZO, Magali SCELLES, Adjoints au Maire,

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine CAILLAUD-WEBER, Kamel BELARBI, Stéphane CARBONERO, Dominique MASSA, Alexandra BESSI, Nicolas GORGODIAN, Vincent BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Jean-Marc LA PIANA, Kafia BENSADI, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Marion ROBERT, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

Étaient représentés par procuration :

Anaïs BARRE a donné procuration à Claire CAMPODONICO
Valérie FERRARINI a donné procuration à Alain GIUSTI

Laurent DESHAIES a donné procuration à Marion ROBERT
Jimmy BESSAIH a donné procuration à Kafia BENSADI

Bruno PRIOURET a donné procuration à Laurence LANGLET

DELIBERATION
2026-97

OBJET :

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – SOCIETE L'HORIZON SERVICE

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_97-DE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L.2197-5 ;

Vu le code civil et notamment son article 2044 ;

Vu le protocole transactionnel avec la société L'HORIZON SERVICE ci-annexé ;

Dans le cadre du projet de réaménagement du bâtiment du secteur réussite éducative, le lot « gros œuvre démolition - charpente - couverture », du marché n° 22255BA a été attribué à l'entreprise L'HORIZON SERVICES, conformément à la procédure prévue aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique et selon l'acte d'engagement du 05 novembre 2023, pour un prix global et forfaitaire de 175 000,82€ HT soit 192 500,90 € TTC ;

Des travaux supplémentaires modificatifs ont été entérinés par la conclusion d'un avenant n°1 notifié le 20 mars 2025 pour un montant de 3 398,45 € TTC.

Le décompte général et définitif intégrant la valeur des travaux supplémentaires et modificatifs de l'avenant n°1, n'ayant pas pu faire l'objet d'un mandatement dans le cadre du marché susvisé, celui-ci étant désormais clôturé sur le plan administratif et comptable.

Dans la mesure où ces prestations ont été réalisées, il convient cependant de pouvoir en assurer le paiement au titulaire dudit marché.

En conséquence, les parties conviennent de procéder au règlement des sommes restant dues au titre dudit avenant dans le cadre du protocole transactionnel ci-annexé.

Ouï l'exposé des motifs rapporté,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1er :
D'approuver les termes du protocole transactionnel avec la société L'HORIZON SERVICES ci-annexé.

Article 2 :
D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole et à ce titre, de procéder au règlement de la somme en résultant, correspondant au décompte général définitif, d'un montant de 3 398,45 € TTC du marché n°22255BA.

Article 3 :
De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

Article 4 :
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Publié sur le site internet de la commune le : 10 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 013-211300413-20260609-DEL_2026_97-DE

Article 5 :
D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Adoptée à la **MAJORITE** des suffrages exprimés 29 **POUR** (groupe majorité avec procuration A. BARRE et V. FERRARINI et L. LANGLET avec procuration B. PRIOURET)
6 **ABSTENTION** (J.M LA PIANA, M. ROBERT avec procuration L. DESHAIES, J. GUIDINI-SOUCHE et K. BENSADI avec procuration J. BESSAIH)

Maire,
Hervé GRANIER

Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE

Publié sur le site internet de la commune le : 10 JUIN 2026